

Femmes et structuration des groupes familiaux dans la Neustrie mérovingienne

Emmanuelle Santinelli

1. LE RÔLE DE L'ÉPOUSE DANS LA STRUCTURATION DE LA FAMILLE CONJUGALE

- 1.1. Assumer ses devoirs et responsabilités
- 1.2. Conforter le patrimoine conjugal
- 1.3. Soutenir époux, puis enfants

2. LE RÔLE DES FEMMES, MARIÉES OU VOUÉES À LA VIE RELIGIEUSE, DANS LA STRUCTURATION DES GROUPES FAMILIAUX

- 2.1. Favoriser les alliances
- 2.2. Renforcer la conscience que les groupes familiaux ont d'eux-mêmes

3. CONCLUSION

Proposer la Neustrie mérovingienne comme objet d'étude implique d'abord d'envisager les problématiques avec une optique spatiale, de manière à saisir les contours et l'organisation de ce *regnum* du royaume franc : lors de notre rencontre, plusieurs communications s'y sont attachées. Cela exige, cependant aussi, d'étudier les populations qui y vivent. Je m'intéresserai plus particulièrement aux élites aristocratiques, seules véritablement perceptibles dans les sources écrites. Dans une étude qui porte sur les interactions entre les structures familiales et celles du pouvoir dans un cadre spatial et chronologique qui dépasse le notre (le monde franc, entre le VII^e et le Xe siècle), Régine Le Jan a largement contribué à mieux cerner les groupes aristocratiques (Le Jan 1995). Elle a montré, entre autres, que ceux-ci, organisés autour de *domus* nobles (regroupant, autour du couple conjugal et de ses enfants, tous les parents, amis, fidèles, et domestiques vivant dans leur entourage), sont éminemment cognatiques (c'est-à-dire que les droits s'y transmettent par les deux lignes de parenté, paternelle et maternelle). Par ailleurs, leur pouvoir, qui se fonde sur le passé (la gloire des ancêtres dont le souvenir est entretenu) et s'estime dans le présent (notamment à leur trésor et leur fortune foncière), repose notamment sur l'alliance, essentielle à leur stabilité et leur sécurité. Si ces groupes sont dominés par des hommes qui en assurent la protection et en définissent les stratégies pour asseoir, voire renforcer leur autorité, les femmes n'y ont pas pour autant une fonction marginale. Depuis une quarantaine d'années, les études historiques s'intéressent à leur place dans les structures familiales du haut Moyen Âge et soulignent leur rôle dans la création des alliances, dans la gestion de la *domus*, dans les transferts de patrimoines, dans la transmission du souvenir des ancêtres, voire même dans l'exercice du pouvoir.

À l'époque mérovingienne, la situation de l'épouse au sein du couple aristocratique reste néanmoins précaire, du fait de la polygynie des grands et de la possibilité de dissoudre les unions. Par ailleurs, la participation des femmes aux faides, notamment celles qui opposent les membres d'une même parenté, ou les conflits qui les dressent parfois contre les enfants d'un premier lit de leur mari, montrent qu'elles peuvent, comme les hommes, contribuer à la destruction des groupes familiaux. Il apparaît cependant que, plus souvent, elles en favorisent la structuration, c'est-à-dire le regroupement, l'organisation et le renforcement, tant sur le plan politique, économique et social, qu'en terme de conscience qu'ils ont d'eux-mêmes. Je souhaiterais préciser, ici, leur rôle sur ce plan, dans le cadre de la Neustrie, entendue comme espace situé au nord-ouest du royaume des Francs, compris entre Loire et Rhin, territoire qui nous réunit et constitue un bon observatoire des pratiques sociales alors en vigueur dans le monde franc.

L'analyse des différentes sources écrites (narratives, hagiographiques, législatives et diplomatiques) montrent que les femmes, dont le devenir relève des stratégies familiales, participent à la structuration des groupes familiaux, à deux niveaux différents qui seront successivement analysés : d'une part, dans le cadre restreint de la famille conjugale, dans la mesure où la majorité d'entre elles sont mariées ; d'autre part, dans le cadre plus large du groupe familial, dans lequel s'insère la famille nucléaire, qui intègre consanguins et affins.

1. Le rôle de l'épouse dans la structuration de la famille conjugale

L'épouse, donnée à un mari qu'elle n'a pas choisi, n'en contribue pas moins à la structuration de la *domus* qui s'organise autour d'elle et de son époux. Selon la *Vita Bathildis* écrite peu après 680, Bathilde, qui s'efforçait par tous les moyens d'échapper au mariage humain, doit, vœu de la providence divine oblige, épouser (peut-être dès 648) le roi de Neustrie, Clovis II (Nelson 1978, 47), ce qui ne l'empêche pas ensuite d'avoir «soin d'obéir au roi comme à son maître» et de partager le pouvoir avec lui (*Vita Bathildis*, c. 3-4, 484-487). Les considérations sur la sainte, mariée alors qu'elle aurait préféré se consacrer à Dieu, relèvent du *topos*. Les leçons données par la *vita* ne seraient cependant pas comprises par les fidèles ou les

moniales auxquels celle-ci était lue, si elles ne s'appuyaient pas sur certaines réalités : ici, le mariage des filles, contre leur volonté, ce qui ne les empêche pas de devoir se conformer à ce qui a été prévu pour elles. Si cela implique la soumission au mari, cela doit aussi se traduire par la collaboration à la vie quotidienne et le soutien aux entreprises destinées à conforter le pouvoir familial.

1.1. Assumer ses devoirs et responsabilités

Au sein du couple, l'épouse constitue l'élément stable autour duquel s'organise la vie quotidienne, alors que l'époux est plus souvent amené à effectuer les déplacements imposés par le service du roi et les aléas politiques, ce qui n'empêche pas la femme de l'accompagner parfois. La sphère traditionnelle de l'action de l'épouse se situe, par conséquent, d'abord à l'intérieur de la maison (ce qui ne signifie pas qu'elle y est confinée) et c'est à elle que revient l'intendance domestique dans le partage sexuel des tâches (Stafford 1983, 99-100 ; Le Jan 1995, 349 ; Réal 2001, 341-347 ; Santinelli 2003 a, 211-212). À la fin du VI^e siècle, Fortunat, lié aux élites neustriennes comme austrasiennes, loue, dans l'un de ses poèmes, Palatina, fille de Gallomagnus, évêque de Troyes, et épouse du duc Godegisèle, dans la mesure où sa «vigilance (...) a augmenté l'éclat du palais de [son] mari et, sous [sa] direction éminente, sa maison est florissante» (Fortunat, VII.6, 92), alors que Grégoire de Tours évoque le duc Godegisèle, envoyé par le roi austrasien Sigebert pour commander les troupes du Dunois et de la Touraine (Grégoire de Tours, IV.50, t. I, 270). Si la louange constitue le fond où Fortunat puise son inspiration (Fortunat, introduction, XXIX), le poème n'en présente pas moins l'idéal de la bonne épouse qui sait diriger sa maison, en présence comme en l'absence de son époux. De même, la Vie de Bathilde (fin du VII^e siècle) évoque le temps où la reine «régissait encore le palais royal» (*Vita Bathildis*, c. 11, 496). Il revient de ce fait à l'épouse royale ou aristocratique le soin de gérer le trésor et de diriger la domesticité. Grégoire de Tours et Frédégaire attestent que la reine est maîtresse des coffres où sont entreposés les objets précieux qui constituent le trésor, essentiel à la puissance dans la mesure où les cadeaux qui en sont issus permettent d'entretenir et de nouer les alliances. Après la mort (567) de Charibert (fils de Clotaire I qui a reçu le royaume de Paris), lorsque la reine Théodechilde (fille d'un pasteur de brebis) s'offre en mariage à son beau-frère, Gontran, celui-ci l'invite à venir avec ses trésors (Grégoire de Tours, IV.26, t. I, 230). Grégoire de Tours montre Frédégonde pénétrer, quelques années plus tard, dans la salle du trésor et présenter à sa fille les biens de Chilpéric qui sont en sa possession (Grégoire de Tours, IX.34, t. II, 288). Selon, la chronique de Frédégaire du milieu du VII^e siècle, c'est à Nanthilde et à son fils Clovis II que s'adressent les Austrasiens pour récupérer la part du trésor de Dagobert qui doit revenir à Sigebert (Frédégaire IV, c. 85, 188-9). Les sources hagiographiques, aujourd'hui réhabilitées, laissent de même supposer que c'est l'épouse, royale ou aristocratique, qui gère les réserves,

notamment alimentaires, de la maison et commande aux domestiques (Réal 2001, 341 et suivantes). Selon Jonas de Bobbio qui écrit vers 640, alors que Colomban et ses frères, sans nourriture à Nantes, jeûnent depuis plusieurs jours, des hommes leur apportent des vivres de la part de leur maîtresse respective, deux femmes aristocratiques, Procula et Doda (Jonas de Bobbio, I.22, 96-97). De même, selon la vie de Bathilde (fin VII^e s), celle-ci «nourrissait les indigents, donnait des vêtements à ceux qui étaient nus (...), distribuait personnellement les plus larges dons en or ou en argent aux couvents d'hommes et de femmes» (*Vita Bathildis*, c. 4, 486). Puisées dans ses réserves et son trésor, ces aumônes, qui dépassent le simple acte pieux, permettent au couple d'étaler sa richesse, en rivalisant de générosité avec les autres familles aristocratiques, et de renforcer son réseau de relations sociales par l'intermédiaire des moines (White 1988, Rosenwein 1989, McLaughlin 1994). La gestion des réserves et des aumônes, loin de cantonner l'épouse à la sphère domestique et religieuse, lui donne un rôle non négligeable dans la consolidation de la puissance du couple.

Les femmes aristocratiques permettent à la famille conjugale de fonctionner comme une entité propre en assumant les tâches qui relèvent de leur sexe. Les sources hagiographiques montrent que les filles y sont rapidement préparées. C'est là l'une des fonctions de leur mère qui doit les instruire sur leur futur rôle d'épouse, tant au niveau de la direction de la maison que sur le plan des relations conjugales (Le Jan 1995, 349 ; Réal 2001, 422 ; Wemple 1981, 100-101). La vie d'Aldegonde, issue d'une puissante famille neustrienne, rédigée au début du VIII^e siècle, rapporte les paroles que la mère de la sainte lui aurait dites, alors que le temps de la marier approchait : «Je désire te donner, ma chérie, à l'instigation de Dieu, un conseil sur l'humaine fragilité si, comme ta mère, tu désires être unie en mariage» (*Vita Aldegondis*, c. 3). La Vie de Salaberge, autre aristocrate neustrienne, écrite vers 676-680, montre que la sainte, mariée 2 fois contre sa volonté (*Vita Sadalbergae*, c. 6 et 9, 53-54), ne s'en soumet pas moins à ses devoirs, notamment conjugaux, de manière à accomplir sa fonction procréatrice. C'est désespérée de ne pas avoir d'enfant de sa seconde union, qu'elle finit par se rendre à Saint-Rémi de Reims, espérant un miracle qui arrive (*Vita Sadalbergae*, c. 11, 55). En donnant naissance aux enfants, futurs héritiers, la femme assume l'un de ses devoirs d'épouse, ce qui conforte sa situation au sein du couple et donc la solidité de celui-ci (la répudiation de l'épouse pour cause de stérilité n'étant pas rare, Le Jan 1995, 348). Elle en est très certainement consciente, comme le suggèrent les Vies de saints qui insistent sur le désir de descendance (Réal 2001, 387 et suivantes) et les craintes des épouses, à l'image de Salaberge, lorsqu'elles n'en ont pas.

Une fois mère, il revient aux femmes aristocratiques, aidées de domestiques, de s'occuper des jeunes enfants, tâche qui leur incombe jusqu'à ce que ceux-ci aient environ 7 ans, ce qui n'exclut cependant pas toute intervention

paternelle. Les mères poursuivent ensuite l'éducation des filles, alors que l'apprentissage militaire des garçons est réalisé par le père, mais elles ont en charge l'instruction morale et religieuse des enfants des deux sexes. Les vies de saints soulignent leur rôle pour guider leurs enfants dans la vie et leur apprendre les devoirs qui sont les leurs, notamment à l'égard de Dieu, mais aussi des membres de leur famille (Wemple 1981, 59-60 ; Le Jan 1995, 348-349 ; Réal 2001, 413 et suivantes). La vie de Colomban, rédigée par Jonas de Bobbio vers 640, rapporte que lorsque le saint fut reçu par Authaire et sa femme Aiga, dans leur villa d'Ussy, à quelques kilomètres de Meaux, c'est celle-ci qui lui présenta les deux fils nés du couple, encore enfants (précise la *vita*), pour qu'il les bénisse (Jonas de Bobbio, I.26, 100) et que lorsque Eustase eut rendu la vue à Burgundofara, c'est à sa mère qu'il la confia jusqu'à ce qu'il revienne pour lui donner l'habit religieux (Jonas de Bobbio, II.7, 120). Les mères s'attachent, par ailleurs, à œuvrer pour la paix entre leurs enfants (ce qui ne signifie pas qu'elles y parviennent toujours). Grégoire de Tours rapporte, à la fin du VI^e siècle, que, lorsque Clotilde apprit que ses fils allaient s'opposer militairement, «elle se rendit au sépulcre du bienheureux Martin, puis elle s'y prosterna en oraison et veilla toute la nuit en priant pour qu'une guerre civile ne se déchaînât pas entre ses fils». La tempête qui s'ensuit et aboutit à l'arrêt des hostilités est interprétée comme un miracle de saint Martin, obtenu par la reine (Grégoire de Tours, III.28, t. I, p. 180). Selon l'auteur de la *Vita Bathildis* (fin VII^e s), ce fut «grâce à Dieu et à la grande foi de dame Bathilde que les trois royaumes [Neustrie, Burgondie, Austrasie, gouvernées par ses fils] maintinrent entre eux paix et concorde» (*Vita Bathildis*, c. 5, 488). Si l'on en croit ces deux sources, il reviendrait donc aux femmes de travailler pour renforcer les liens pacifiques, voire la solidarité, entre les membres de la famille. Elles ne se contentent pas d'œuvrer à la structuration de la famille conjugale par ce biais, elles contribuent aussi à consolider sa richesse.

1.2. Conforter le patrimoine conjugal

La femme aristocratique apporte souvent, le jour de son mariage, des biens qui confortent le patrimoine du nouveau couple et sont ensuite transmis aux enfants. Un article ajouté au VI^e siècle au *Pactus legis salicae* évoque le lit avec ses parures, le banc et les chaises que l'épouse a apportés de la maison de son père (*PLS, capitula addita*, c. 100, § 2, 257). Les sources narratives confirment la pratique d'une dot directe (c'est-à-dire des parents à leur fille) pour le milieu royal. À la fin du VI^e siècle, Grégoire de Tours évoque les trésors avec lesquels Athanagilde, roi des Wisigoths, a envoyé sa fille Galswinthe à la cour du roi neustrien Chilpéric qui doit l'épouser (Grégoire de Tours, IV.28, t. I, 232). Lorsque, quelques années plus tard, Chilpéric donne sa fille Rigonthé en mariage à Reccarède, il lui remet «de grands trésors», et la reine Frédégonde y ajoute «une immense quantité d'or, d'argent et de vêtements» (Grégoire de Tours, VI.45, t. II, 80).

Au VII^e siècle, la chronique de Frédégaire rapporte que Clotilde vint à Clovis avec beaucoup de trésors (Frédégaire, III.18, 100). Les formulaires (c'est-à-dire les recueils de modèles d'actes les plus fréquents) élaborés en Neustrie, à savoir ceux de Marculf (région parisienne, fin VII^e siècle) et de Tours (mi VIII^e siècle), laissent supposer que la dot directe devait être relativement fréquente dans les autres milieux, notamment aristocratiques : chacun comprend un modèle qui prévoit le cas d'un homme qui fait de ses petits-fils ses héritiers, après la mort de leur mère - sa fille -, et qui fait allusion aux biens qu'il lui a donnés lors de son mariage (*Formulae, Marculfi*, II.10, 82 ; *Turonenses*, n° 22, 147).

À l'occasion du mariage, l'épouse reçoit aussi des biens de son mari. La *Morgengabe*, offerte au lendemain de la nuit de noce, constituée d'or, d'argent, de *mancipia*, de têtes de bétail et d'objets mobiliers (Le Jan, 1994, 54 ; Hughes 1978, 269), qui fait de l'épouse aristocratique la maîtresse de maison, reste, pendant toute la période mérovingienne, la donation constitutive de toute forme de mariage légitime (Le Jan, 1995, 268). Mais, à partir du VI^e siècle, se diffuse une autre donation nuptiale qui s'y ajoute (Le Jan, 1994, 57) : qualifiée de *dos* (*ex marito*) par les législateurs, elle fait l'objet d'un acte écrit, dont on trouve des modèles dans tous les formulaires. Ceux-ci révèlent que, jusqu'à la fin du VIII^e siècle, la *dos* est constituée de deux types de biens : d'une part, des domaines agricoles avec la main d'œuvre et du bétail, et d'autre part, des bijoux, des vêtements, des étoffes ainsi que des objets et du mobilier divers, à commencer par le lit (voir tableau 1).

Si la *dos* doit assurer la sécurité matérielle de l'épouse en cas de veuvage, elle permet, dans un premier temps, l'établissement du nouveau couple et lui donne les moyens matériels de son indépendance (Dots 2002 ; Santinelli 2003 a, 71-74 et 192-197). L'ensemble de ces biens, même s'ils restent possession de la femme (du fait de la séparation du patrimoine entre les époux), n'en bénéficient pas moins au couple, puis ensuite aux enfants, auxquels ils sont transmis, de même que les autres biens acquis pendant la vie conjugale (Santinelli 2003 a, 192-210 et 338-339). Vers 700, la riche neustrienne Erminetrude lègue ainsi (Nonn 1982, Laporte 1987, Atsma 1990) une partie de sa fortune à son fils, sa belle-fille et ses trois petits-enfants (testament d'Erminetrude ; voir tableau 2).

Un acte de 707 au profit de Saint-Bertin précise que la terre vendue au monastère était tenue par l'épouse du vendeur qui l'avait laissée en mourant à son fils Chardebert (Gyseling, n° 8, 21). Les femmes contribuent donc à structurer les groupes familiaux autour d'un patrimoine issu de la branche maternelle comme paternelle. Elles sont, en outre, associées aux stratégies familiales, au profit desquelles elles n'hésitent pas à utiliser leurs biens.

Formulaires	N°	Vocabulaire	Biens fonciers	Main d'œuvre	Bétail	Mobilier-objets	Vêtements Bijoux étoffes
Marculf (fin VIIe s.)	II, 9	<i>Epistola cessionis aut libellum dotis</i>	<i>Villas</i>			<i>res</i>	
	II, 15	<i>Libellum dotis</i>	<i>Villas</i>	<i>Mancipia</i>	Chevaux hongres bœufs bêtes de trait porc brebis		Bijoux en or et en argent
	II, 16	<i>In tandono vel titulum dotis</i>	<i>Locello</i> terres vignes bois prés pâturages	<i>Accolabus mancipia</i>	Chevaux hongres bœufs bêtes de trait porc brebis	<i>Ustensiles</i>	<i>Drappus</i> bijoux en or et en argent
Tours (mi VIIIe s.)	14	<i>Titulum libelli dotis</i>	<i>Locello</i> terres vignes prés pâturages eaux courantes et stagnantes dépendances	<i>Accolae mancipia libert</i>		Vêtements	Bijoux en or et en argent
	15	<i>Traditio</i>	<i>Locello</i> dépendances	<i>Accolae mancipia</i>			Vêtements or et argent
	16	<i>Epistola composcionalis</i>	<i>Locello</i> terres vignes bois prés pâturages eaux courantes et stagnantes dépendances	<i>Accolae mancipia libert</i>			

Tableau 1 - Composition de la *dos ex marito* dans les formulaires élaborés dans la Neustrie mérovingienne.

1.3. Soutenir époux, puis enfants

Isabelle Réal a montré que les sources hagiographiques, narratives et diplomatiques de l'époque mérovingienne montrent l'image d'époux associés, décidant et agissant ensemble dans la vie quotidienne (Réel 2001, 321-332). Les femmes de l'aristocratie neustrienne ne se distinguent pas sur ce plan et quelques indications, peu nombreuses il est vrai, révèlent qu'elles peuvent jouer, en outre, un rôle non négligeable sur le plan politique. On les voit parfois soutenir (à moins qu'elles n'en décident) les actes de leur époux, comme de leurs enfants ensuite si elles sont veuves, contribuant ainsi, à part entière, à la politique familiale.

Selon Grégoire de Tours, c'est Frédégonde qui se charge de faire assassiner Sigebert qui vient de s'emparer d'une partie du royaume de Chilpéric (Grégoire de Tours, IV.51, t. I, 270) et d'une manière générale, l'auteur associe la reine aux crimes de son époux (Grégoire de Tours, V.14, t. I, 300). Grégoire de Tours n'apprécie guère le couple royal «neustrien», mais le récit ne peut être crédible que s'il s'appuie sur certaines réalités, ici, l'action conjointe des époux pour défendre ou étendre leur autorité (même si les principaux actes de souveraineté sont réalisés par le roi).

Après la mort de Chilpéric (584), Frédégonde met tout en œuvre pour assurer le pouvoir de son fils, Clotaire II, qui n'a que quelques mois. Elle se charge ainsi de négocier une alliance avec Gontran pour bénéficier de sa protection (Grégoire de Tours, VII.5, t. II, 96). Elle commande à l'armée (Frédégaire IV, c. 17, 79) et désigne des évêques (Grégoire de Tours, VIII.41, t. II, 218) qui sont autant d'alliés. Trois générations plus tard, Bathilde «partageait le pouvoir du roi Clovis», avec un dévouement attentif, si l'on en croit la *Vita Bathildis* écrite, à la fin du VIIe siècle, peu après la mort de la reine : elle était notamment chargée de prélever une partie du trésor au profit des communautés religieuses et de prendre soin des jeunes aristocrates nourris et éduqués à la cour (*Vita Bathildis*, c. 4, 485-486), autant de fonctions qui lui permettent de nouer des liens avec les évêques, les abbés et l'aristocratie laïque et de renforcer, par ce biais, le pouvoir de son époux, puis de son fils Clotaire III, en même temps que son propre réseau de fidélité (Santinelli 2003 a, 371).

Dans cet objectif, si les femmes puisent dans le patrimoine commun du couple, elles utilisent aussi leurs biens propres au service des intérêts familiaux, et certainement plus que les hommes, dans la mesure où le patrimoine acquis en ligne féminine, jugé marginal, est plus facile-

Bénéficiaires	Biens fonciers	Main d'œuvre	Bétail	Mobilier objets	Vêtements bijoux étoffes
Fils	5 <i>pedaturae</i> de vigne	le berger nommé Gaugiufo Les serfs appelés (suivent 6 noms) 3 vigneron	la moitié des moutons que garde Vigilius, la moitié des bœufs de Lagny et de Bobigny, 1 troupeau de porcs.	vase d'argent valant env. 25 sous, Coupe d'argent de 30 sous, la moitié du métal et des outils de Lagny et de Bobigny.	la moitié des vêtements de Lagny et de Bobigny
Petit-fils Bertigisilo	la moitié d'une vigne	plusieurs serfs		un vase d'argent	
Petite-fille Deorovare	2 vignes	avec Immacharius, 3 serfs, 1 autre serf et 2 servantes.		une écuelle d'argent crucifère	litterie
Petit-fils Berterico	vignes	1 serf			
Belle-fille Berbovara	une vigne	une jeune fille et une servante avec son fils			
Basilique Saint-Pierre				cruche d'argent valant 12 sous	1 fibule d'or gemmée émaillée
Basilique Notre-Dame (des champs ?)				un bassin d'argent valant 12 sous et une croix d'or valant 7 sous	
Basilique Saint-Etienne					petit anneau d'or niellé valant 4 sous
Basilique Saint-Gervais					petit anneau d'or portant mon nom inscrit
Basilique Saint-Symphorien	<i>Villa</i> de Lagny (sur le territoire de Meaux), avec les champs, les prairies, les pâturages 2 vignes	avec les colons qui en dépendent, le porcher nommé Gundilane, Baudomere, avec Vuassio et le serf Theudoaldo	avec les bœufs, avec le troupeau de porcs, avec le troupeau de moutons et le troupeau de bêtes de trait (dans la <i>villa</i> de Lagny).	frein valant 12 sous une selle et la charrette (où j'avais l'habitude de m'asseoir), avec la literie et tout l'attelage	
Eglise de Bondy	<i>Villa</i> de Volonno avec ses dépendances, une <i>pedatura</i> de vigne		avec les boeufs	une autre charrette avec tout son attelage	vêtement assorti
Cathédrale de Paris				un plateau d'argent valant 50 sous	
Basilique Sainte-Croix-et-Saint-Vincent				10 cuillers d'argent	
Basilique de Saint Denis					une literie pour un lit et un de mes vêtements assorti
Oratoire de Lagny	vigne	Leudulfo			
Basilique Saint-Georges de Chelles	une <i>pedatura</i> de vigne à Thorigny				
Basilique Saint-Martin de Sevran ?	une <i>pedatura</i> de vigne				

Tableau 2 - Le testament d'Erminetrude (v. 700) biens transmis et bénéficiaires.

ment cédé que les biens paternels, considérés comme le cœur du patrimoine familial (Le Jan 1994, 64).

À la fin du VI^e siècle, si Grégoire de Tours prend la peine de préciser que la mère (Placidia) et la tante paternelle (Alchima) d'Arcadius, considéré comme traître au roi Thierry, sont arrêtées et leurs biens confisqués (Grégoire de Tours, III.12, t. I, 158), c'est parce qu'elles sont susceptibles d'agir pour soutenir la cause de celui-ci, notamment grâce à leur patrimoine. La recherche récente invite, par ailleurs, à reconsidérer les donations faites aux églises et monastères, au-delà d'une optique purement religieuse : si les objectifs spirituels ne sont pas absents, ces donations permettent aussi d'établir ou de renouveler des liens avec les communautés religieuses et, par leur intermédiaire, avec tous ceux qui gravitent dans leur entourage (White 1988, Rosenwein 1989, McLaughlin 1994).

Vers 700, la riche neustrienne Erminetrude prévoit de léguer une large partie de ses biens à 13 églises, basiliques ou oratoires de Paris et ses environs, ce qui lui permet de quadriller la région d'autant de points d'appui, destinés à renforcer le pouvoir de son fils et de ses petits-enfants (voir tableau n° 2 et Atsma 1990, 160, carte 2). Un peu plus tard, les largesses de Bathilde (évoquées dans la *Vita Bathildis* et confirmées, pour certaines, par des diplômes) au profit de nombreux monastères, répartis dans une dizaine de diocèses différents de Neustrie et Burgondie, aboutit à mieux quadriller le territoire et à en favoriser le contrôle (Santinelli 2003 b, 644-645 et 652, carte n° 2).

Se soumettre à son époux, lui donner les héritiers attendus, le décharger de la gestion matérielle de la vie quotidienne, conforter son patrimoine, soutenir ses entreprises : telles sont donc les principales fonctions des femmes aristocratiques qui aboutissent à mieux structurer la famille conjugale. Le rôle structurant des femmes ne se limite cependant pas à ce noyau : celles-ci contribuent aussi, qu'elles soient mariées ou non, à structurer une parenté plus large.

2. Le rôle des femmes, mariées ou vouées à la vie religieuse, dans la structuration des groupes familiaux

Si la femme, lorsqu'elle se marie, quitte sa famille pour s'établir dans celle de son époux, sur un domaine qui est cependant propre au nouveau couple, les liens ne sont pas pour autant rompus avec ses consanguins. De même, les femmes qui se retirent dans une communauté religieuse ne sont pas pour autant coupées du monde et notamment de leur parenté. Le mariage et les retraites monastiques ne relèvent pas, en effet, au haut Moyen Âge, de choix individuels, mais s'inscrivent dans les stratégies familiales, ce qui explique la nécessité d'entretenir ces liens. Les hommes sont tout autant utilisés, mais ils semblent bénéficier d'une marge de manœuvre un peu plus large que les femmes (Le Jan 1995, 266-7 ; Réal 2001, 191) et, dans le

cadre du mariage, ils ne quittent pas leur parenté, même s'ils s'établissent dans une maison indépendante, contrairement à leur épouse (Le Jan 1995, 334-339). Par leur mariage et par leurs liens avec les communautés religieuses, les femmes contribuent, comme les hommes mais selon des modalités propres, à structurer les groupes familiaux, notamment en favorisant les alliances et en renforçant la conscience que ceux-ci ont d'eux-mêmes.

2.1. Favoriser les alliances

La femme est le symbole de l'alliance nouée entre les deux familles qui structurent, par son intermédiaire, leur réseau d'alliés et confortent leur puissance (Le Jan 1995, 287 et suivantes). C'est ce qui explique que les parents de Salaberge la marie, à deux reprises, avec de puissants aristocrates et que le roi Dagobert, qui cherche à maintenir l'équilibre entre les puissants groupes aristocratiques, intervienne dans le second (Réal 2001, 185-186 ; Harrison 1998, 303). Si la *vita* justifie le choix des parents de marier leur fille par le désir d'avoir des petits-enfants pour leur succéder (*vita Sadalbergae*, c. 6, 53), d'autres vies de saintes, certes non neustriennes, précisent sans ambiguïté que le mariage d'une fille a pour objectif « d'acquérir grâce à elle plus de gloire dans le monde » (*Vita Sigolenae*, rédigée au Troclar dans la seconde moitié du VII^e siècle, c. 9, 632), ou qu'épouser une femme permet d'accroître ses ambitions et de renforcer ses amitiés (*Vita Geretrudis*, rédigée à Nivelles vers 670, c. 1, 454). Il est ainsi clair, par exemple, qu'après la victoire des Austrasiens sur les Neustriens à Tertry (687), le mariage de Drogon, fils de Pépin II, avec la veuve de l'ancien maire du palais de Neustrie Berchaire a pour objectif de faciliter le ralliement des familles neustriennes qui lui étaient alliées et d'en assurer la fidélité (Le Jan 1995, 290 ; Wood 1994, 256 et 260-261). Une fois mariées, les femmes renforcent les alliances entre les deux familles en favorisant, notamment, la désignation de leurs parents aux places stratégiques. Frédégaire rapporte ainsi qu'en 641, c'est un parent de la mère de Dagobert, Erchinoald, qui devient maire du palais du roi de Neustrie, Clovis II (Frédégaire, c. 84, 187), et qu'en 643, la reine neustrienne Nanthilde marie sa nièce Ragnoberte à Flaochad qu'elle vient d'établir comme maire du palais de Burgondie (Frédégaire, c.89, 195). Enfin, en donnant naissance aux enfants, la femme, non seulement permet la perpétuation de la lignée, ce qui contribue à ancrer les groupes familiaux dans la durée, mais elle participe aussi au renforcement de l'alliance conclue lors du mariage par les deux parentés (de l'épouse, du mari), qui se trouvent désormais indissolublement liées par une descendance commune (Le Jan 1995, 287).

Si le mariage est le sort le plus communément réservé aux femmes, il arrive que certaines soient vouées, que cela soit, ou non, de leur plein gré, à la vie religieuse, parfois après un mariage, à l'occasion du veuvage (Santinelli 2003, 144 et suivantes). Elles n'en contribuent pas moins, de la même manière, à renforcer la structure du groupe familial (consanguin, voire aussi affiné s'il y a eu aupara-

vant mariage), en favorisant des liens plus étroits avec les communautés qui les accueillent et, au-delà, avec toutes les familles aristocratiques qui gravitent dans l'entourage de celles-ci. C'est particulièrement net lorsqu'une femme se retire dans un monastère fondé par elle et/ou sa famille. Les fondations répondent, en effet, à des motivations politiques, même si tout motif spirituel n'est pas absent : celle d'Eboriac, réalisée par Burgundofara vers 620 s'intègre à la politique de contrôle territorial élaboré par le puissant groupe des Faronides dans la Brie (autour de Meaux) (Le Jan 2001, 95) ; de même, la fondation de Saint-Jean de Laon, par Salaberge, dans les décennies 640-660, s'inscrit dans la politique familiale de contrôle de la cité de Laon (Gaillard 2001, 259-60) ; celle, de Maubeuge, vers 660-665, par Aldegonde issue d'une puissante famille neustrienne ralliée aux Pippinides, à proximité de l'abbaye masculine d'Haumont, a pu avoir pour but de fournir, si l'on suit l'hypothèse d'A.M. Helvétius, un point d'appui aux Pippinides, à proximité d'une communauté adverse de la puissante famille austrasienne (Helvétius 1994, 136-138). Ces communautés sont toutes les trois fondées sur les marges orientales de la Neustrie, moins contrôlées par la dynastie mérovingienne. Les familles aristocratiques, qui s'en servent comme point d'appui, les contrôlent par l'intermédiaire des femmes placées à leur tête : Anstrude succède à sa mère Salaberge à Laon (*Vita Sadalbergae*, c. 11, 55 ; *Vita Anstrudis*, c. 4, 68) ; Aldetrude, fille de Waudru, à sa tante Aldegonde, à Maubeuge (*Vita Aldegondis*, c. 27). Or, ces communautés rassemblent de nombreuses moniales issues de l'aristocratie, comme le précise Jonas de Bobbio (vers 640) pour Eboriac/Faremoutiers (Jonas de Bobbio, II.12-13, 131-134) et la *vita Sadalbergae* (fin VIIe siècle) pour Saint-Jean de Laon (*Vita Sadalbergae*, c. 18, 60), ce qui permet de structurer tout un réseau d'alliance entre familles aristocratiques par l'intermédiaire des monastères, notamment féminins. Pour renforcer l'assise politique de leur groupe familial, les femmes usent donc, comme les hommes, de leur patrimoine, toute fondation ou retraite impliquant une dotation. Ces donations réalisées par les femmes au profit des communautés religieuses, loin de constituer une perte de patrimoine, peut se révéler être une stratégie qui permet au groupe familial de le préserver et d'en conserver le contrôle. Il en est peut-être ainsi de la fondation de Mons : réalisée à la frontière de la Neustrie et de l'Austrasie, par Waudru, issue d'une puissante famille neustrienne ralliée aux Pippinides, à un moment où les Pippinides, et leurs alliés, connaissent des difficultés, elle a pu être un moyen pour la fondatrice, qui dote le monastère de nombreux biens fonciers, et sa famille de protéger ce patrimoine (Santinelli 2004, 53-54).

Les monastères constituent en outre un point d'ancrage pour le groupe familial qui y place quelques unes de ses femmes (jeunes filles ou veuves), qui s'y rend à l'occasion et qui lui fait des donations, moyens de renouveler régulièrement les liens avec la communauté. La *Vita Sadalbergae* (fin VIIe siècle) mentionne ainsi Odile, belle-sœur de la sainte (épouse de son frère) parmi les

moniales de Saint-Jean de Laon (*Vita Sadalbergae*, c. 18, 60). Selon Jonas de Bobbio, Burgundofara aurait accueilli, à Eboriac, Gibitrude qui lui était proche parente (Jonas de Bobbio, II.12, 131). Si l'on en croit la *vita Bathildis* (fin VIIe siècle), le monastère de Chelles, fondé par la reine qui a fini par s'y retirer, accueillait régulièrement son fils, le roi Clotaire III, et son épouse, ainsi que les grands (*Vita Bathildis*, c. 12, 498). La *Vita Sadalbergae* (rédigée vers 676-680) précise que le frère de Salaberge, Leudouin, a donné des biens au monastère fondé par sa sœur (*Vita Sadalbergae*, c. 18, 60). Selon la *Vita Anstrudis* (1ère moitié du VIIIe siècle), le monastère de Laon est étroitement lié à Baudouin, frère de la sainte, qu'elle envoie à un plaid pour défendre les intérêts de la communauté (*Vita Anstrudis*, c. 5, 68-69), ainsi qu'à Wulfoald, parent plus éloigné, qu'elle dépêche auprès de Pépin II (*Vita Anstrudis*, c. 16, 73) (Gaillard 2001, 255-256 ; Le Jan 2001, 99-101). Les religieuses, loin de vivre en recluses, participent donc à part entière, comme les autres femmes de la parenté, aux stratégies politiques familiales, dont certaines aboutissent à conforter la solidarité du groupe familial, ici autour d'un certain nombre de lieux sacrés. Si les femmes favorisent les liens au sein de ce groupe, ce qui conforte sa cohésion, elles contribuent aussi à renforcer la conscience que ceux-ci ont d'eux-mêmes.

2.2. Renforcer la conscience que les groupes familiaux ont d'eux-mêmes

Lien entre deux familles, la femme mariée participe à l'entretien de la mémoire de ses consanguins comme de ses affins. L'intervention des femmes dans l'instruction morale et religieuse des enfants ainsi que leur capacité à donner la vie, et donc à enchaîner les générations, les prédisposent à jouer un rôle essentiel dans la perpétuation du souvenir familial (Santinelli 2003 a, 308-309). La *Vita Sadalbergae* (fin VIIe s) précise que la sainte appelle sa fille aînée Saretrude, en mémoire de la grand-mère de celle-ci (*Vita Sadalbergae*, c. 11, 55). La Vie de sainte Aldegonde (début VIIIe s) montre que Waudru, sœur de la sainte, a gardé le souvenir de sa parenté qu'elle est en mesure de transmettre à l'auteur de la *vita*, venu chercher, auprès d'elle, des informations (Helvétius 1992, 225 ; Helvétius 1994, 45-49), qu'elle a, par ailleurs, très probablement aussi transmis à ses enfants. La *Vita Rictrudis* révèle que la communauté de Marchiennes connaît encore, en 907, le nom de certains parents de la sainte fondatrice : si Rictrude s'est chargée d'entretenir ces souvenirs au sein de sa communauté, elle n'a pas manqué de les transmettre à ses propres enfants. Or, les parents qui sont évoqués sont ceux de son époux : la mère de celui-ci, Gerberte, et sa grand-mère, Gertrude, sainte fondatrice d'Hamage (*Vita Rictrudis*, c. 5, 834). Les femmes, en perpétuant le souvenir des ancêtres des lignées paternelle comme maternelle participent à la prise de conscience des uns et des autres, à commencer par leurs enfants, d'appartenir à un même groupe familial, associant vivants et défunts, même si la mémoire ne remonte pas très loin (Le

Jan 1995, 36-38). L'entretien de la mémoire familiale ne passe pas que par des noms transmis oralement, voire consignés dans une vie de saint(e). Il s'effectue aussi par des actes, notamment par la vengeance des membres de la parenté victimes de violence, à laquelle les femmes semblent particulièrement attentives : dépositaires de la mémoire familiale, il leur revient, en effet, de veiller à ce les ancêtres dont l'honneur a été bafoué soient vengés. Selon Grégoire de Tours, la campagne des Francs de 524 à l'encontre des Burgondes aurait pour origine la volonté de Clotilde de venger ses parents (Grégoire de Tours, III.6, t. I, 150), autrefois assassinés par son oncle (Grégoire de Tours, II.28, t. I, 112). Même si ce n'est pas là le principal motif de l'intervention des Francs en Bourgogne, le devoir de vengeance des ancêtres rappelé par la mère constitue, aux yeux de l'évêque du VI^e siècle, une justification acceptable à la campagne (Santinelli 2003 a, 314-316).

Les femmes, qu'elles soient mariées ou non, commentent aussi, à l'époque mérovingienne, à favoriser l'entretien liturgique du souvenir des membres de la parenté en faisant des donations qui prévoient des contre-dons spirituels à leur profit. À la fin du VI^e siècle, Grégoire de Tours montre en exemple une pieuse veuve dont le mari a été inhumé dans la basilique Notre-Dame qui «participait chaque jour à la célébration des messes et apportait une offrande pour la mémoire de son époux» (*Liber in Gloria confessorum*, c. 64, 785-786). Un siècle plus tard, la *Vita Bathildis* souligne le rôle de la reine dans la fondation de Chelles qui devient un des lieux de mémoire de la dynastie (Santinelli 2003 a, p. 299-300), construit, selon la *Vita Bathildis*, sur les propres biens de la reine (*Vita Bathildis*, c. 7, 489). La fondation de Notre-Dame de Mons par Waudru ou de Saint-Jean de Laon par Salaberge sont, de même, destinés, entre autres, à prier pour les membres de la famille et donc à entretenir la mémoire familiale. Les données des sources narratives sont confirmées par celles fournies par les chartes et diplômes, peu nombreux, il est vrai, à nous être parvenus. Au VII^e siècle, Irmina, fille du roi Dagobert I, donne au monastère d'Oeren qu'elle a fait construire dans la ville de Trèves des biens, situés dans l'évêché de Laon, qu'elle a reçus en *dos* de son mari, le comte Herman, pour son âme et celle de celui-ci (Urkunden 2001, n° 65, 165). Erminetrude précise quant à elle, vers 700, dans son testament, que les donations faites à la basilique Saint-Symphorien, où repose son fils Deorovaldus, sont réalisées *pro requiem Deorovaldi* (testament d'Erminetrude, 820-821). Si les femmes se soucient d'abord, lorsqu'elles ont été mariées, des membres de la famille conjugale, dont le souvenir est ainsi conservé même après la destruction liée au décès des uns et des autres, elles y associent aussi, qu'elles aient ou non connu le mariage, des ancêtres, notamment ceux auxquels les vivants, à commencer par leurs enfants si elles sont mères, doivent richesses et pouvoir (Santinelli 2003 a, 291-297). En usant de leurs biens au service des intérêts familiaux, les femmes contribuent donc, par le biais des donations *pro anima* et par l'intermédiaire des commu-

nautés religieuses, à renforcer la conscience que les groupes familiaux ont d'eux-mêmes.

Lorsqu'elles se retirent dans un monastère, elles assument directement, comme leurs homologues masculins, la prise en charge de la *memoria*. Si le choix de vouer une femme, comme un autre membre de la famille, à la vie religieuse s'intègre dans des stratégies politiques, économiques et/ou patrimoniales, les intérêts spirituels n'en sont, en effet, jamais absents : le groupe familial compte sur les prières de la communauté qui entretient la mémoire de ses fondateurs et de ses bienfaiteurs. La vie de Bathilde (fin VII^e) précise que la reine, retirée à Chelles, «priaient avec assiduité et dévotion» (*Vita Bathildis*, c. 11, 497), de même que les autres vies de sainte (Salaberge, Aldegonde, Anstrude, etc.). Du fait des liens étroits des religieuses avec leur famille, une partie des prières sont faites au profit de leurs parents, vivants et morts, ce que souligne explicitement la vie d'Anstrude (1^{ère} moitié du VIII^e siècle) : la sainte dont le frère vient d'être assassiné demande aux moniales de garder en mémoire combien celui-ci les aimait toutes avec douceur et de se «souvenir de son âme dans leurs prières pour que celle-ci puisse accéder aux joies du paradis» (*Vita Anstrudis*, c. 8, 70). Dans la prise en charge directe de la *memoria* familiale, les femmes semblent même jouer un rôle plus important que les hommes, dans la mesure où les monastères de femmes paraissent avoir été «le véritable élément sacralisateur du pouvoir familial». Comme l'a montré Régine Le Jan, ceux-ci permettent de sacraliser le pouvoir de domination des familles aristocratiques, grâce aux reliques qu'elles conservent, aux tombeaux des fondatrices dont on organise le culte, mais aussi de certains parents mâles. À Saint-Jean de Laon, sont ainsi inhumés la fondatrice Salaberge, sa fille Anstrude qui lui succède à l'abbatiate, ainsi que Leuduin/Bodon, frère de Salaberge devenu évêque de Toul, dont celle-ci fait venir les restes, et Baudouin, inhumé là à l'initiative de sa sœur Anstrude. Les monastères familiaux féminins auraient de ce fait une fonction mémoriale plus intense que les monastères masculins. Ce rôle des monastères féminins dans la sacralisation du pouvoir aristocratique expliquerait, dans le cadre des luttes de pouvoir qui opposent les groupes aristocratiques entre eux, qu'ils aient été particulièrement la cible de violences, comme cela a été le cas notamment pour Eborac/Faremountiers ou Saint-Jean de Laon (mais aussi Nivelles en Austrasie) (Le Jan 2001, 102-107).

3. Conclusion

Ces quelques réflexions, sur une recherche en cours, montrent donc que, dans la Neustrie mérovingienne (mais ce n'est spécifique ni à cet espace ni à cette époque), les femmes participent à part entière à la structuration des groupes familiaux en contribuant à leur cohésion autour de la *domus*, de la mémoire des parents vivants et défunts, des alliances qu'elles favorisent. Sur certains plans, elles ont un rôle spécifique : elles constituent l'élément stable

du couple, elles éduquent les enfants dans le souvenir des ancêtres de deux lignées, elles leur transmettent des biens issus de deux parentés ; d'une manière plus générale, elles symbolisent et favorisent les liens entre deux familles, alliées par son intermédiaire. Sur d'autres, elles agissent aux côtés des hommes et comme eux pour asseoir, conforter ou renforcer le pouvoir familial, en nouant des alliances avec des aristocrates laïques et ecclésiastiques, directement ou par l'intermédiaire de communautés religieuses qu'elles fondent, auxquelles elles font des donations ou dans lesquelles elles se retirent.

Sources

- Formulae* : MGH *Formulae*, *Legum sectio* V, éd. K. Zeumer, Hanovre 1886.
- Fortunat : Venance Fortunat, *Poèmes*, éd. et trad. M. Reydellet, 2 t., Paris 1994 (le chiffre romain indique le livre, le chiffre arabe le poème).
- Frédégaire : Frédégaire, *Chronique*, éd. B. Krusch, MGH SSRM 2, Hanovre 1888, 20-193.
- Frédégaire IV : Frédégaire, *Chronique*, livre IV et *Continuations*, éd. J.M. Wallace-Hadrill, reprise et traduite par O. Devillers, J. Meyers, *Frédégaire, Chronique des temps mérovingiens*, Turnhout 2001.
- Grégoire de Tours : Grégoire de Tours, *Decem libri historiarum*, éd. et trad. all. R. Buchner, 2 vol., Darmstadt 1970 (Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, trad. R. Latouche, Paris 1999). Les références sont celles de l'édition de Buchner (le chiffre romain indique le livre, le chiffre arabe le chapitre).
- Gysseling : M. Gysseling, A.C.F. Koch éd., *Diplomata belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, Bruxelles 1950.
- Jonas de Bobbio : Jonas de Bobbio, *Vitae Colombani abbatis disciplinorumque*, éd. B. Krusch, MGH SSRM 4, Hanovre 1902, 64-108 (BHL 1898) (*Vie de saint Colomban et de ses disciples, introduction, traduction, notes* d' A. de Vogüé, abbaye de Bellefontaine 1988). Les références sont celles de l'édition des MGH (le chiffre romain indique le livre, le chiffre arabe le chapitre).
- Liber in Gloria confessorum* : Grégoire de Tours, *Liber in Gloria confessorum*, éd. B. Krusch, MGH SSRM 1, Hanovre 1884, 744-820.
- PLS : *Pactus legis salicae*, éd. K.A Eckhardt, MGH LL, IV.1, Hanovre 1962.
- Testament d'Erminetrude : éd. H. Atsma et J. Vezin, trad. F. Le Porzou. In : P. Perin, *Collections mérovingiennes du musée Carnavalet*, Paris 1985, 818-826.
- Urkunden* 2001 : T. Kölzer, C. Brühl, M. Hartmann, A. Sieldorf (éd.), *Die Urkunden der Merovinger*, 2 t., Hanovre 2001.
- Vita Aldegondis* : *Vita S. Aldegondis prima*, éd. Smet, *Acta Sanctorum Belgae*, 4, 291-326 (BHL 244) (traduction française M. Rouche, *Vie de sainte Aldegonde*,

Maubeuge, 1988). Les références sont celles de l'édition latine.

Vita Anstrudis : *Vita S. Anstrudis*, éd. W. Levison, MGH SSRM 6, Hanovre, 1913, 66-78 (BHL 556) (traduction anglaise in : J.A. McNamara, J.E. Halbord, E. G. Whatley, *Sainted women of the dark ages*, Durham-Londres 1992, 291-303). Les références sont celles de l'édition latine.

Vita Bathildis : *Vita A S. Bathildis*, éd. B. Krusch, MGH SSRM 2, Hanovre, 1888, 482-508 (BHL 905) (traduction française G. Duchet-Suchaux, *Vie de sainte Bathilde. Bulletin du groupement archéologique de Seine et Marne* 25, 1982, 30-36). Les références sont celles de l'édition latine.

Vita Geretrudis : *Vita S. Geretrudis*, éd. B. Krusch, MGH SSRM 2, 453-464 (BHL 3490) (traduction anglaise in : J.A. McNamara, J.E. Halbord, E. G. Whatley, *Sainted women of the dark ages*, Durham-Londres 1992, 222-234). Les références sont celles de l'édition latine.

Vita Rictrudis : *Vita S. Rictrudis*, par Hucbald de Saint-Amand, éd. J. P. Migne, PL 132, 827-850 (BHL 7247) (traduction anglaise In : J.A. McNamara, J.E. Halbord, E. G. Whatley, *Sainted women of the dark ages*, Durham-Londres 1992, 197-219). Les références sont celles de l'édition latine.

Vita Sigolenae : *Vita S. Sigolenae*, AA SS Julii V, 628-637 (BHL 7570).

Vita Sadalbergae : *Vita S. Sadalbergae*, éd. B. Krusch, MGH SSRM 5, Hanovre, 1910, 49-66 (BHL 7463) (traduction anglaise In : J.A. McNamara, J.E. Halbord, E. G. Whatley, *Sainted women of the dark ages*, Durham-Londres 1992, 178-193). Les références sont celles de l'édition latine.

Bibliographie

- Atsma 1990 : H. Atsma, J. Vezin, Deux testaments sur papyrus de l'époque mérovingienne : étude paléographique. In : *Haut Moyen Âge. Culture, éducation et société. Études offertes à Pierre Riché*, coordination M. Sot, Paris 1990, 157-170.
- Dots 2002 : F. Bougard, L. Feller, R. le Jan (dir.), *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, Rome 2002.
- Gaillard 2001 : M. Gaillard, De l'Eigenkloster au monastère royal : l'abbaye Saint-Jean de Laon, du milieu du VIIe au milieu du VIIIe siècle à travers les sources hagiographiques. In : M. Heinzelmänn (dir.), *L'hagiographie du haut Moyen Âge en Gaule du nord. Manuscrits, textes et centres de production*, Stuttgart 2001, 249-262.
- Harrison 1998 : D. Harrison, *The age of abbesses and queens. Gender and political culture in early medieval Europe*, Lund, 1998.
- Helvétius 1992 : A.M. Helvétius, Sainte Aldegonde et les origines du monastère de Maubeuge. *Revue du Nord*, t. 74, n° 295, avril-juin 1992.

- Helvétius 1994 : A.M. Helvétius, *Abbayes, évêques et laïques. Une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Âge (VIIe-XIe siècle)*, Bruxelles 1994.
- Hughes 1978 : D.O. Hughes, From brideprice to dowry in Mediterranean Europe. *Journal of Medieval History* 3, 1978, 262-296.
- Laporte 1987 : J.P. Laporte, Pour une nouvelle datation du testament d'Erminethrude. *Francia* 14, 1987, 574-577.
- Le Jan 1994 : R. Le Jan, Aux origines du douaire médiéval (VIe-Xe siècles). rééd. In : *Ead, Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris 2001, 53-67.
- Le Jan 1995 : R. Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII-Xe siècles). Essai d'anthropologie sociale*, Paris 1995.
- Le Jan 2001 : R. Le Jan, Monastère de femmes, violence et compétition pour le pouvoir dans la Francie du VIIe siècle. In : *Ead., Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, 2001, 89-107.
- McLaughlin 1994 : M. McLaughlin, *Consorting with Saints : Prayer for the dead in early medieval France*, New York 1994.
- Nelson 1978 : J.L. Nelson, Queens as Jezebels : the careers of Brunhild and Bathild in merovingian history. In : D. Baker (éd.), *Medieval Women*, Oxford 1978, 31-77.
- Nonn U. 1982, Erminethrud, eine vornehme neustrische Dame um 700. *Historisches Jahrbuch* 102, 1982, 135-143.
- Real 2001 : I. Réal, *Vies de Saints, vie de famille. Représentation et système de la parenté dans le royaume mérovingien (481-751), d'après les sources hagiographiques*, Turnhout 2001.
- Rosenwein, 1989 : B.H. Rosenwein, *To be the neighbor of Saint Peter. The social meaning of Cluny's property, 909-1049*, Londres 1989.
- Santinelli 2003 a : E. Santinelli, *Des femmes éplorées ? Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Âge*, Lille 2003.
- Santinelli 2003 b : E. Santinelli, Les reines mérovingiennes ont-elles une politique territoriale ? In : R. Compatangello-Soussignan, E. Santinelli (éd.), *Territoires et frontières en Gaule du nord et dans les espaces septentrionaux francs*, *Revue du Nord* 351-85, juillet-septembre 2003, 631-653.
- Santinelli 2004 : E. Santinelli, Les femmes et la mémoire dans le Hainaut du haut Moyen Âge, In : J.C. Herbin (éd.), *Image et mémoire du Hainaut médiéval*, Valenciennes, 2004, 51-72.
- Stafford 1983 : P. Stafford, *Queens, concubines and dowagers*, Athens Georgia 1983.
- Wemple 1981 : S. Wemple, *Women in frankish society, mariage and the cloister, 500 to 900*, Philadelphie 1981.
- White 1988 : S.D. White, *Custom, kinship and gifts to saints. The laudatio parentum in western France, 1050-1150*, Londres 1988.
- Wood 1994 : I. Wood, *The merovingian Kingdoms (450-751)*, Harlow, 1994.